Compte rendu de la séance du lundi 8 février 2021

Président: MOUTTE Michèle

Secrétaire: GIOVANNONI Stéphanie

Présents:

Madame Michèle MOUTTE, Monsieur Eric ROBIN, Madame M-Laure CARAYOL, Monsieur Patrice LERMA, Madame Mimi PELISSIER,

Monsieur Philippe LOGEAY, Monsieur Ramon BONNEFOY, Madame M-Claude CLAEYS, Madame Maryse MARC, Monsieur Philippe WAGNER Monsieur Julien LOPEZ, Monsieur Joanny BOUNOUS, Madame Stéphanie GIOVANNONI, Madame Sophie MAUPETIT,

Représentés:

Madame Marie-Laure CARAYOL par Madame Michèle MOUTTE Monsieur José GUTIERREZ par Monsieur Julien LOPEZ

Approbation du dernier compte-rendu:

Séance du 7 décembre 2020 : approuvé à l'unanimité

Délégations de Madame le Maire au titre de l'article L2122-22 du CGCT:

• Convention d'assistance juridique : renouvellement pour l'année 2021 signé pour un montant de 15 000.00€ ht

Vote de séance à huis-clos

Comme l'autorise le CGCT, et notamment son article L2121-18,

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la séance se déroule à huis clos, compte tenu des risques sanitaires liés à la COVID-19 sur le territoire, et du couvre-feu mis en p lace pour 18h.

Avis du Conseil Municipal: avis défavorable compte tenu de la présence de la presse.

Ordre du jour:

- Consolidation des murs de soutènement de l'Église : demande de subventions
- Consolidation du Mur du Vallat : demande de subventions
- Etude du PLU Avenant
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

1. Consolidation des murs de soutènement de l'Église : demande de subventions (DE 2021 001)

Madame le Maire rappelle la délibération du 7 décembre dernier relative à notre demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour un projet de création d'espace ludico-sportif.

Depuis, une dépense importante est apparue comme imprévue et urgente.

En effet, les murs soutenant le parvis de l'église basse apparaissent fragilisés et dangereux.

Conformément aux compétences communales, Madame le Maire souhaite garantir la sécurité publique en menant des travaux de consolidation.

Estimation prévisionnelle H.T du projet :

Coût total HT:

92 560.00€ HT

Mission de maîtrise d'oeuvre

20 650.00€ HT

Travaux de remise en état 71 910.00€ HT des murs de soutènement en pierres

Madame le Maire propose à présent le plan de financement suivant :

DETR 2021

46 280.00€ HT

AUTOFINANCEMENT

46 280.00€ HT

soit un total de

92 560.00€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE le projet de consolidation des murs de soutènement de l'Église;
- VALIDE le plan de financement proposé.
- AUTORISE Madame le Maire à déposer et signer tous dossiers de demande de financement.
- PRÉCISE que le projet de création d'espace ludico-sportif et son financement seront reportés à un exercice ultérieur.

2. Consolidation du Mur du Vallat : demande de subventions (DE 2021 002)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de consolidation du mur de soutènement du Vallat, situé dans le Vieux Village.

Initialement prévu d'être réhabilité en 2019, et les travaux ayant été reportés, la situation de ce mur s'est fortement dégradée ces derniers mois. Les travaux de consolidation sont donc à présent urgents et conséquents.

En effet, le coût des travaux s'élève à présent à 77 531.00€ ht.

Madame le Maire propose alors de déposer les demandes de subventions suivantes :

- Amendes de police (en tenant compte de la dotation versée en 2019 pour cette même opération)
- FODAC (en lieu et place du dossier initial délibéré en date du 07/12/2020)

Le plan de financement proposé est donc le suivant :

Coût total travaux HT:

77 531.00€

Dotation amendes de police : 38.60%

29 925.50 €

Conseil Départemental - FODAC: 13.93%

10 800.00€ (subv.plafond)

Autofinancement: 47.47 %

36 805.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE ce projet de consolidation d'un mur de soutènement du Vallat.
- APPROUVE le plan de financement proposé.
- AUTORISE Madame le Maire à déposer toutes les demandes de subventions nécessaires.

3. Etude du PLU - Avenant (DE 2021 003)

Madame le Maire revient sur l'étude du Plan Local d'Urbanisme et sa suspension depuis l'année dernière.

Compte tenu des orientations que la commune souhaite poursuivre, le bureau d'études ALTEREO, en charge du projet communal, propose un avenant à l'étude commencée en 2016/2017.

Plusieurs points sont donc impactés par cet avenant :

Phase A:

Mise à jour du Diagnostic élaboré en 2017, en fonction de la nouvelle stratégie communale, et en tenant compte du contexte actuel

Phase B:

Définition d'un nouveau projet communal en fonction du nouveau diagnostic

Tranche Conditionnelle 1

Nouvelle étude environnementale en fonction du nouveau projet

Tranche Condtionnelle 2

Passage en CDNPS pour deux projets dérogeant à la loi montagne

Tranche Conditionnelle 3

Passage en CDPENAF pour deux projets dérogeant à la loi montagne

Tranche Conditionnelle 4

Réalisation de 3 sites d'opération d'aménagement et de programmation

Phase C:

Nouveau projet de réglement et de zonage en fonction du nouveau projet

Réunions supplémentaires

Quota initial atteint - 12 réunions supplémentaires proposées

Pour mémoire, le marché initial ne pouvait dépasser 50 000.00€ ht.

L'avenant ayant une incidence financière de + 1929.00€ soit 3.858 %, ilest demandé au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la continuité du projet,
- APPROUVE l'avenant n°3 proposé,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Questions diverses:

- Commission PLU : création de la commission lors de la prochaine séance
- Travaux envisagés en mairie : toiture réaménagement des bureaux
- Affaire Frediannelli: signature en attente
- Centre de vaccination

Séance levée à 18h44

Le Maire: Michèle MOUTTE